



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne 28 février 2022 – 14h – Saint Julien de L'Escap - Compte-rendu -

### ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 05/05/2021
- Validation du rapport d'activité de la CLE et du SAGE
- Bilan du Projet de Territoire 2017-2020
- Programme d'action du Projet de Territoire 2022-2026
- PAT Re'Sources de la Chancelée
- Inventaire des zones humides de la CdC Mellois en Poitou
- Point divers

### ETAT DE PRESENCE

#### Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

##### Présents (15)

ALOE Caroline	Conseil Départemental de la Charente Maritime
BLANCHET Fabien	Association des maires de la Charente-Maritime
BOUFFARD Christian	SMAEP 4B
COURTIN Béatrice	Association des Maires des Deux-Sèvres
CACLIN Philippe	SYMBO
ÉMARD Frédéric	SYMBO
GICQUEL Roseline	Association des maires de la Charente-Maritime
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
GOURRAUD Julien	Association des maires de la Charente-Maritime
GAUTIER Jean-Michel	Association des maires de la Charente-Maritime
LARGEAU Jean-Claude	Association des Maires des Deux-Sèvres
PERRIER Maurice	Syndicat des eaux de la Charente-Maritime
RAMBAUD François	Association des Maires des Deux-Sèvres
TACHE Ornella	Association des maires de la Charente-Maritime
VACHON Séverine	Conseil Départemental des Deux-Sèvres

##### Pouvoirs (4)

FLOCH-RUJU Valérie	A M. EMARD Frédéric
BELLAUD Bernard	A M. BOUFFARD Christian
BERTHONNEAU Frédéric	A. M. RAMBAUD François
BELAUD Bernard	A. M. BOUFFARD Christian

##### Excusés (2)

GARNIER Michel	SYMBO
GIBAUD Claudie	Association des maires de la Charente-Maritime



### Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

#### Présents (7)

AUDÉ Jean-Luc	<i>Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres</i>
POMMIER Bruno	<i>OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)</i>
DEMARCO Jean-Louis	<i>Poitou-Charentes Nature</i>
GIRAUD Patrice	<i>Fédération départementale de pêche 17</i>
GUERIN Gerard	<i>Associations syndicales de marais</i>
PERRON Christian	<i>Association des moulins du bassin versant de la Boutonne</i>
MOIZANT Jean-Yves	<i>OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)</i>

#### Pouvoirs (4)

ROUSSET Alain	<i>A M. POMMIER Bruno</i>
CHASTAING Christophe	<i>A M. MOIZANT Jean-Yves</i>
PEIGNE Jean-Claude	<i>A M. GIRAUD Patrice</i>
LALLEMABD Joelle	<i>A M. DEMARCO Jean-Louis</i>

#### Excusés (1)

COIRIER Daniel	<i>Comité Régional de Conchyliculture de Poitou-Charentes</i>
----------------	---

### Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

#### Présents (4)

BAZUS Jennifer	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>
BROUSSEY Manuella	<i>Agence de l'Eau Adour Garonne</i>
CHARTIER Lionel	<i>DDT des Deux-Sèvres</i>
VALEMOIS Laurence	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>

#### Excusés (1)

RULLIN Guillaume	<i>Office Français de la Biodiversité</i>
------------------	---

**TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 34/58**

### Invités de la CLE

#### Présents (15)

BELLICAUD Aurélie	<i>SYMBO – Technicien médiateur de rivières Boutonne aval</i>
BOUTET Michel	<i>Gardon Boutonnais</i>
BORDES Christophe	<i>FDPPMA 79</i>
CAMARERO Adrienne	<i>SERTAD</i>
CHEMINADE Aurore	<i>CdC Mellois en Poitou</i>
GANTEILLE Pauline	<i>SYMBO - stagiaire</i>
GRIFFAULT Sylvain	<i>VP CdC Mellois en Poitou</i>



JOLY Alban	<i>SYMBO – animateur SAGE</i>
LEPINE Jacques	<i>Eau 17</i>
LIBAUD Elodie	<i>Conseil Départemental 17</i>
MOISON Anaïs	<i>Chambre d’Agriculture 79</i>
OZOG Romain	<i>EPTB Charente</i>
PABOEUF Alexandre	<i>Chambre d’Agriculture 17</i>
POMMIER Valentin	<i>OUGC Saintonge</i>
RAMBAUD Fabrice	<i>SERTAD</i>
DESWARTVAEGHER Nathalie	<i>SYMBO</i>

**Président de séance :**

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l’adresse suivante :

<http://symbo-boutonne.fr/index.php/telechargement-documents-de-travail-cle>

Les présentations sont disponibles à cette adresse :

<https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/mission-sage/la-cle/la-vie-du-sage/documents-et-dipaoramas-presentes-en-cle>

Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l’appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l’ordre du jour.



## 1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 15/12/2021

**Mr JOLY**, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

**Mme VALEMBOIS** indique que les services de l'état de la DDTM de la Charente-Maritime, ne prendront pas part au vote car ils ne sont pas en accord avec les échanges ayant eu lieu au début de séance de la CLE précédente. Ils restent en accord avec le compte rendu concernant la suite de la réunion.

**Le Président** propose de voter l'approbation du document.

Il y a 2 abstentions.

Il n'y a aucune opposition.

Le document est approuvé.

## 2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT D'ACTIVITE DU SAGE ET DE LA CLE 2021

**Mr JOLY**, présente succinctement le rapport d'activité de la CLE et du SAGE pour l'année 2021. Il demande s'il y a des remarques ou observations sur le document.

**Le Président** propose de voter l'approbation du document.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Le document est approuvé.

## 3<sup>EME</sup> POINT A L'ORDRE DU JOUR – BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE BOUTONNE 2017-2020

**Mme DESWARTVAEGHER**, présente le bilan des actions du projet de territoire sur la période 2017-2020. Elle rappelle dans un premier temps, le contexte hydrologique du territoire et les origines de ce programme d'action à visée économie d'eau agricole. Elle présente les 4 axes du projet. Elle rappelle que le bilan intermédiaire 2017-2019 a été présenté en CLE l'année dernière mais que celui-ci a été mis à jour pour ajouter l'année 2020.

**Mme BROUSSEY**, précise qu'il ne faut pas forcément juger que les actions de l'axe 1 ne sont pas prioritaires car l'animation d'un programme d'action est l'essence même d'un programme d'action et c'est donc important. En revanche, dire que ce ne sont plus des fiches actions en tant que tel mais qu'elles vont perdurer pour assurer l'animation du projet de territoire qui va se poursuivre et les actions de communication qui seraient peut-être plus renvoyées aux actions elles-mêmes et avec un point de communication général porté par les différentes structures.

**Mme DESWARTVAEGHER** acquiesce et ajoute que l'idée est surtout de recentrer le futur programme sur les actions qui permettent d'aller vers des économies d'eau et que l'animation accompagne la mise en place des actions. Elle poursuit la présentation avec les actions de l'axe 2 « Diminution des besoins en eau et changements de pratiques ».

**Mr DEMARCQ**, demande si, dans l'action 5bis, sur la vingtaine de ferme qui participe, c'est toujours les mêmes.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que c'est un déploiement. Depuis 2017, il y a eu trois phases, chaque phase dure un an et demi. En 2017 il y a eu 7 exploitations adhérentes de la coopérative de Tonnay-Boutonne qui ont suivies le projet. Pour la deuxième phase, il y a eu une montée en puissance avec un accompagnement des 7 mêmes fermes de manière plus poussée et 8 nouvelles fermes. Pour la troisième phase, 21 fermes ont suivi le projet en totalité. Il y a donc une montée en compétence des premières fermes et un déploiement pour informer les nouvelles exploitations.

**Mr DEMARCQ** ajoute que pour avoir des résultats positifs, il faut que ce projet soit suivi sur plusieurs années.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond qu'il y avait une demande importante des coopératives de ne pas abandonner les premiers. L'idée est de poursuivre ceux qui étaient formés tout en faisant bénéficier aux nouveaux de la possibilité de se former. Il y a donc une densification du réseau des exploitations touchées par le projet Agr'Eau.

**Mr DEMARCQ** demande ce que ce premier programme a apporté comme économie d'eau.



**Mme DESWARTVAEGHER** répond que c'est difficile de rentrer dans ces détails. Il s'agit d'un programme d'action opérationnel sans suivi des niveaux car il est difficile d'estimer les volumes d'eau économisés sur la mise en place des couverts végétaux. Cette problématique a été soulevée plusieurs fois et il avait été dit que ce n'était pas dans le cadre de l'action Agr'Eau qu'il était possible de répondre à cette problématique et connaître un chiffrage d'économie d'eau.

**Mr PABOEUF** ajoute que le programme Agr'Eau concerne également des exploitations qui ne sont pas irrigantes. L'entrée principale de ce programme est la couverture des sols et cela touche donc plutôt au volet qualité que quantité ainsi qu'au volet climatique.

**Mr MOIZANT** confirme que ce sont les aspects qualités qui sont visés. Il ajoute que pour les aspects quantité, cela a même un effet inverse car les couverts peuvent piéger de l'eau et limiter le ruissellement vers la nappe.

**Mme BROUSSEY** répond qu'il y a un programme de recherche nommé BAG'AGES, qui a été conduit sur 5 ans à l'échelle du bassin Adour Garonne, qui visait à répondre à ce genre de questions, c'est-à-dire, quels résultats chiffrés on peut obtenir grâce à des pratiques d'agroécologie notamment pour la couverture des sols. Le programme a conclu que pour un système de culture mis en place sur plusieurs années, on pouvait arriver à une augmentation de la réserve utile des sols grâce à la mise en place de la couverture des sols, d'environ 10%. Pour répondre à ce qui a été dit auparavant, il y a l'entrée changement climatique qui est importante avec cette action. Il peut y avoir des effets bénéfiques sur les sols et sur sa réserve utile. A l'heure actuelle, il n'y a pas de chiffre spécifique au bassin de la Boutonne.

Il y a les mêmes questions d'économies d'eau par rapport aux actions liées aux milieux aquatiques. Par exemple, les zones humides favorisent la rétention d'eau dans les sols, en revanche, il n'y a pas de chiffre précis sur ces éléments. Le programme BAG'AGES a apporté des éléments sur la couverture des sols et l'agroécologie et des recherches sont en cours pour essayer de chiffrer les effets des actions liées aux milieux aquatiques.

Elle ajoute que le volet qualité est également d'une grande importance.

**Mr MOIZANT** souhaite faire remarquer qu'un certain nombre d'exploitations ne sont pas renseignés dans le projet de territoire notamment les exploitations sur les bassins Re'Sources où il y a des actions sur les couverts végétaux qui ont été menées. Aujourd'hui, les informations sur les essais qui ont été fait à propos des couverts végétaux montrent que c'est une pratique qui s'étend bien plus que les 20 exploitations mentionnées dans le PTGE où sur le bassin de la Boutonne. De plus, comme le bassin est en zone vulnérable, les couverts sont obligatoires l'été.

**Mme DESWARTVAEGHER** ajoute que le PTGE parle de l'action Agr'Eau uniquement et c'est un outil. Mais il y a d'autres agriculteurs qui pratiquent les couverts sans intégrer un outil ou un programme précis.

**Mr MOIZANT** ajoute que les évolutions des pratiques et des assolements (suivi des exploitations, de l'irrigation, la luzerne...) ne sont pas nouvelles, ça s'accroît, elles ne sont pas seulement faites sur le bassin Boutonne et répertoriés dans le PTGE.

Quant aux MAE, il est important de préciser que c'est une injustice car certaines MAE sont ouvertes sur le territoire mais ne sont accessibles que quand on est dans la zone et ceux qui ne sont pas dans la zone ne peuvent pas en bénéficier.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que cela a vraiment porté préjudice sur la partie Charente-Maritime puisque la zone blanche concerne essentiellement cette partie. Il y a plusieurs MAE qui auraient pu être mises en place mais ne l'ont pas été.

Pour compléter les propos, aujourd'hui, c'est la présentation des actions du projet de territoire mais ce n'est pas une photo de ce qui se passe sur tout le bassin de la Boutonne. C'est compliqué de récupérer les infos sur les territoires qui ne sont pas couverts par une animation spécifique.

**Mr DEMARCQ** ajoute qu'il n'a pas été présenté l'abandon du programme luzerne.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que cela a déjà été abordé plusieurs fois et l'abandon a été fait tôt dans l'avancement du programme. Elle décrit que l'action portait sur une étude de faisabilité du pôle luzerne portée par l'association professionnelle bio soit Interbio. Le projet était porté avant la mise en place du projet de territoire. Les premières conclusions indiquaient que ce n'était pas forcément rentable de le faire pour l'alimentation animale donc il fallait partir sur l'alimentation humaine. Il était prévu plusieurs expérimentations avec différents laboratoires et des process avec la Chambre d'Agriculture sur la récolte de luzerne, le transport etc.. En 2018, lorsqu'il a fallu lancer cette phase d'aboutissement sur les débouchés pour la filière humaine, l'ensemble des opérateurs n'ont pas jugé pertinent de se remobiliser dessus. Sachant qu'à ce moment-là, la filière agriculture biologique avait une croissance à 2 chiffres sur des produits basiques. Il n'a pas été jugé opportun de se remobiliser pour des débouchés qui relevaient plus de la R&D. Néanmoins, il a été mis en avant un besoin de travail sur d'autres filières, d'où le travail qui a émergé sur la filière chanvre.



**Mr DEMARCQ** espère que ça ne donnera pas le même résultat.

**Mr EMARD** répond que nous l'espérons tous.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il faudrait relancer l'élevage pour réactiver la luzerne.

**Mr EMARD** répond que ce n'est pas parce que c'est le salon de l'agriculture que tout le monde fait la promotion de l'élevage.

**Mme DESWARTVAEGHER** poursuit la présentation avec l'axe 3 « Amélioration de l'efficience de l'eau et économies d'eau ».

**Mr PABOEUF** ajoute que pour les bulletins d'Irrig'Boutonne, il n'y a pas 100% d'atteinte car le nombre de bulletin prévu avait été légèrement surestimé. Pour l'expérimentation de semis sous couverts, cela a été suivi en dernière année d'expérimentation avec des résultats encourageants sur les aspects fertilité des sols et qualité des eaux et avec des suspicions de meilleure capacité d'infiltration des sols. Mais une des sondes est tombé en panne dans le courant de l'été donc il manquait quelques résultats. Cette expérimentation aurait dû être remise en place cette année mais l'implantation de la culture n'a pas été suffisante. L'action sera peut-être renouvelée l'année prochaine. L'action est particulièrement intéressante donc elle devrait suivre son cours.

**Mme DESWARTVAEGHER** ajoute que l'objectif est de travailler sur ces expérimentations de manière plus durable. Un des reproches qui avait été fait sur cette action est que ce sont des expérimentations qui étaient menées chaque fois mais de manière nouvelle et aujourd'hui, l'idée est d'acquérir des références en augmentant la durée d'étude pour en tirer plus de résultats.

**Mr PABOEUF** ajoute que l'objectif est de faire un suivi sur 5 ans.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que le but du bilan présenté est de voir les actions qui n'ont pas fonctionnées et qui ne fonctionnaient pas bien et donc cette action sera poursuivie sous forme d'expérimentation sur une plus longue durée pour acquérir des références techniques.

**Mme DESWARTVAEGHER** poursuit la présentation avec l'axe 4 « Stockage de l'eau ».

**Mme VALEMBOIS** demande pourquoi, au sein des actions 15 et 16, l'action est atteinte alors que seule l'instruction a été menée à bout. L'action s'appelle création donc l'objectif ne peut pas être atteint s'il n'y a pas de création des réserves.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que c'est parce c'est référé aux fiches actions initiales qui mentionnaient les objectifs de création des réserves de substitution. Il y a eu un travail en parallèle sur les dossiers d'instructions loi sur l'eau par le SYRES. Comme les réserves n'ont pas été créées, l'objectif est à 0.

**Mme VALEMBOIS** demande si cela a été écrit d'une façon différente pour les Deux-Sèvres. Car il y a 50% d'objectif atteint sur ce territoire.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond qu'il y avait un décalage par rapport au projet des Deux-Sèvres. Il y avait une partie administrative qui était écrite dans la fiche action. Cela peut être modifiable.

**Mme VALEMBOIS** répond que ce n'est pas clair.

**Mr MOIZANT** partage la remarque car pour quelqu'un qui lira le document, il pensera qu'il y a 50% du stockage qui a été réalisé alors que ce n'est pas le cas. Il faudrait donc soit modifier le pourcentage soit modifier le titre de l'action.

**Mr CACLIN** ajoute que la démarche dans les Deux-Sèvres est en retard par rapport au projet en Charente-Maritime donc c'est paradoxal. Il pourrait donc y avoir un item intermédiaire, soit 100% administratif sur la Charente-Maritime et 50% sur les Deux-Sèvres et 0% pour la création.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que c'est expliqué dans le rapport mais que si on regarde que le tableau ce n'est pas clair. Elle modifiera pour correspondre plus à la réalité en distinguant la partie administrative de la partie création de stockage.



**Mme DESWARTVAEGHER** poursuit la présentation avec l'axe 5 « Amélioration des fonctionnalités des milieux ».

**Mme VACHON** ajoute qu'un programme de plantation de haies existe sur la partie Deux-Sévriennes, en dehors de la fédération de chasse. Il y a des associations que le département soutient financièrement.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que les associations tel Prom'Haies n'avaient pas été intégrés dans la fiche action initiale. Pour le programme actualisé, la fiche a été retravaillée et Prom'Haies a été intégré. La Fédération de chasse avait besoin de temps pour réfléchir sur ses objectifs de plantation et n'a pas été incluse.

**Mme VACHON** ajoute qu'il y a d'autres associations qui pourraient être intégrées à ce programme.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond qu'il y a bien d'autres actions sur le bassin mais tout n'est pas intégré au projet de territoire.

Elle poursuit la présentation.

**Mr PABOEUF** complète la présentation et indique qu'au sein du programme EVA 17, alors que beaucoup de haies ont été arrachés auparavant, les programmes de plantation ont besoin d'une animation et d'une communication autour de l'utilité de la haie. Ainsi, mettre en place un plan de gestion suivi et par les aspects patrimoniaux des haies, cela nécessite d'aller plus loin dans la réflexion liée au bocage. Les animateurs du programme sont déjà très pris par les plantations car il y a un vrai engouement donc les plans de gestion pourraient être reproposés dans les années qui viennent mais aujourd'hui, il semble plus intéressant de s'intéresser aux plantations.

**Mme DESWARTVAEGHER** ajoute que les diagnostics sont des actions un peu plus lourdes et demandent plus de temps d'investissement. Les exploitants préfèrent aller vers un programme opérationnel donc les objectifs de plantation ont été atteints. En revanche, pour les diagnostics qui sont plus longs, cela viendra sûrement dans un second temps.

**Mme VACHON** indique qu'au niveau national, il y a des dispositifs de soutien de l'état pour la plantation qui sont très intéressants allant jusqu'à 100% de subvention, donc il y a une très forte demande sur le territoire.

**Mr PABOEUF** ajoute qu'il est parfois difficile de s'approvisionner en plant tellement la demande est forte. Ceci ne veut pas dire que dans les plantations, on se contente de planter. Le plan de gestion, c'est une action qui va assez loin dans la réflexion de gestion, d'entretien et d'exploitation du bocage. Dans la plantation, il y a une formation de prévue sur la taille des arbres. Le plan de gestion est peut-être un outil qui est arrivé de manière prématurée, ce qui indique le résultat de cette action.

**Mme DESWARTVAEGHER** termine la présentation de l'axe 5 sur les diagnostics de versants.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il est important de réfléchir au lieu où les plantations sont faites. Le grand programme de plantation de haies financé par l'état doit être orienté pour commencer par des endroits où cela paraît le plus nécessaire, où cela permettra de faire de la rétention d'eau.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond qu'il faut jongler entre les enjeux environnementaux, les maîtres d'ouvrages et l'implication financière.

**Mr MOIZANT** ajoute qu'il se plante plus de 40km de haies par an en Charente-Maritime. Ça avance peut-être moins vite sur le bassin de la Boutonne que sur le département. Il faut souligner cet avancement, même si on n'a pas assez. Il y a plus de plantation sur le territoire d'Aunis que sur la partie Val de Saintonge.

**Mr DEMARCQ** demande si l'inventaire des haies est terminé dans le SAGE.

**Mr EMARD** répond que non. L'inventaire se fait en même temps que l'inventaire des zones humides lors de la révision des PLU. En Deux-Sèvres, la CdC est partie sur un PLU, il sera donc fait de façon exhaustive sur tout le territoire.

**Mr JOLY** précise que l'avancement en est au tiers des communes sur le bassin et lorsque la CdC du Mellois aura terminé, on sera autour de 75-80%. Sur la partie Charente-Maritime, il y a 3-4 inventaires réalisés par an lors du renouvellement des PLU.

**Mr POMMIER** remarque que le déploiement de la fibre est une catastrophe pour les haies. Cela se fait n'importe comment au détriment de tout bon sens. Il y a des haies qui ont été massacrées et donc planter des haies pour qu'elles soient massacrées, c'est un peu gênant. Peut-être qu'il faut attendre que la fibre soit installée pour planter des haies.



**Mr EMARD** répond qu'il y a des propriétaires qui ont reçu des mises en demeures pour réaliser les travaux dans les 3 mois pour que la fibre puisse être déployée, cela fait court. Certains ont fait une taille soft, d'autres une taille rase.

**Mr CACLIN** répond que c'est pour ça qu'il faut l'anticiper. Si on demande aux agriculteurs de tailler une haie pour dans quinze jours, évidemment, ils peuvent prendre des dispositions qui ne seraient pas les meilleurs, alors que si on anticipe d'un an à l'avance, cela laisse plus de possibilité de tailler correctement et raisonnablement. D'un autre côté, sur le plan du déploiement de la fibre qui est une nécessité sociétale, il y a dans le département des Deux-Sèvres, des milliers de raccordement à la fibre qui sont retardés pour des problèmes de haies non élaguées. Il y a donc un équilibre à trouver. Plus on anticipera, plus on incitera les agriculteurs mais aussi les communes, plus il y a de chances pour que l'élagage se fasse de manière raisonnée.

**Mr POMMIER** répond qu'en Charente-Maritime, les élus n'ont été contacté par personne.

**Mr CACLIN** répond qu'il est bien là le problème. Les élus peuvent être contactés par des sous-traitants.

**Mr CHEDOUTEAUD** ajoute que c'est allé trop vite, avec un cadencement très soutenu. Mais effectivement, il y a eu très peu de concertation préalable auprès des propriétaires, des maires et communes. Le déploiement s'est fait sur des poteaux existants et on demande ensuite aux propriétaires d'élaguer. La taille est parfois radicale, soit au pied.

**Mme VACHON** indique que dans sa commune, ils sont venus en mairie, ils ont bien indiqué en amont qu'il fallait élaguer mais c'était à la charge de la commune d'aller prévenir les propriétaires pour qu'ils réalisent les travaux et si ce n'est pas réalisé, ce sont les sous-traitants qui le font et ils envoient la facture.

**Mr CACLIN** répond qu'ils le font à leur façon. Ce sont des sous-traitants de sous-traitants et ils ne le font pas de la meilleure des manières.

**Mr CHEDOUTEAUD** confirme que cela n'a vraiment pas été suffisamment concerté.

**Mr MOIZANT** répond qu'une haie coupée au pied pourra repousser et recommencer son travail d'oxygénation. La haie peut être aussi efficace quand elle a 10 ans ou 20 ans. Elle stocke toujours du carbone et le bois peut servir à chauffer. Il n'y a pas de mal à couper une haie.

**Mr CACLIN** répond que c'est plutôt l'effet de masse. Si dans un secteur on déploie la fibre et que c'est fait sans anticipation, on peut voir des kilomètres de haies qui sont réduits à pas grand-chose. La haie repoussera, c'est évident mais il faut vraiment insister et anticiper les coupes. C'est au niveau des communes qu'il faut réfléchir, communiquer avec les bulletins municipaux, au sein des réunions locales.

**Mme DESWARTVAEGHER** poursuit la présentation par le bilan général.

**Mme BROUSSEY** demande à ce que le bilan financier soit chiffré en Euro.

**Mme DESWARTVAEGHER** poursuit la présentation par les cartes de bilan.

**Mr DEMARCQ** demande à avoir le bilan économique, pour savoir combien ça a coûté.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond qu'elle n'a pas le bilan financier 2020 de toutes les actions. Elle réajustera le document du bilan lorsqu'elle aura toutes les données. A l'heure actuelle, il n'y a que le bilan financier 2017-2019.

**Mr DEMARCQ** demande si le montant est bien de 1,3 M €.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que oui. Le bilan financier 2020 ne va pas faire beaucoup augmenter le montant total.

**Mr DEMARCQ** demande s'il y a un rapport entre les dépenses liées au projet et les économies d'eau.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond qu'il est difficile d'évaluer ces différents montants et encore plus de les comparer.

**Mr DEMARCQ** remarque qu'il y a beaucoup de choses abandonnées ou mises de côté.

**Mr MOIZANT** ajoute qu'effectivement, aucune réserve n'a été créée.





**Mr DEMARCQ** ajoute qu'il y aurait pu avoir de nombreuses plantations de haies.

**Mr MOIZANT** répond qu'en 2005 ou 2006 il y a des volumes autorisés sur le bassin de la Boutonne qui ont été proposés en fonction des références historiques des 5 années précédentes. Sur la partie Charente-Maritime, c'était 19,6 Mm<sup>3</sup> et aujourd'hui, le volume attribué est à 6Mm<sup>3</sup>. Donc il ne faut pas dire qu'on ne voit pas les économies d'eau. On prélevait 20 Mm<sup>3</sup> alors que cette année on sera entre 7 et 8 Mm<sup>3</sup>. L'agriculture a fait de gros efforts, aujourd'hui elle le paye, des infrastructures ont dû être modifiées à cause de ces changements de pratiques et d'assolements. Cela représente également une perte économique sur le bassin de la Boutonne d'une dizaine de M€ par an selon une étude qui avait été réalisée en 2012 par l'Agence de l'Eau. Il n'y a peut-être pas encore assez de haies plantées mais c'est en cours. Les agriculteurs ne font peut-être pas encore assez d'efforts au niveau de l'eau mais ils le payent. On voit que la plupart des actions menées par la Chambre d'Agriculture sont importantes.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il y a toujours plus de captages d'eau potable qui sont pollués, il y a toujours autant de km d'assec des cours d'eau et ça, ça n'a pas changé.

**Mr MOIZANT** ajoute que ce n'est pas vrai car la situation n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était dans la fin des années 80, début 90. En revanche, on peut se poser la question de la pertinence de l'impact des prélèvements sur certaines parties des cours d'eau qui sont perdus et ce n'est pas dû aux prélèvements mais à un changement climatique qui provoque un changement dans la répartition des pluies, une augmentation de l'évapotranspiration surtout au printemps et une accélération des écoulements que l'on a tous voulu pour être plus tranquille chez nous après 1982. Si on regarde tout ça en même temps, on pourra enlever toute l'irrigation sur le bassin, il ne restera plus rien, plus aucune économie. Les agriculteurs ont fait leur part d'effort et on ne peut plus rien leur demander.

**Mr EMARD** répond que l'on est facilement capable de quantifier 1m<sup>3</sup> d'eau stocké mais l'économie d'eau engendré par une palisse en limitant l'évapotranspiration, c'est plus compliqué même si on sait que ça y contribue. Et ensuite comparer combien vaut 1m<sup>3</sup> dans le projet de territoire ou 1m<sup>3</sup> irrigué, c'est difficile de trouver une réponse.

**Mr POMMIER** (Valentin) souhaite indiquer qu'en tant que gestionnaire de la répartition des volumes d'eau via l'OUGC, les volumes attribués ont été réduits pour arriver en 2021 aux volumes du projet de territoire, soit Volume prélevable + Volume de stockage. Donc pour les volumes de stockages inscrits dans le projet de territoire, on en est aux volumes prélevables. Les volumes consommés autorisés ont été réduit d'année en année par les services de l'état et par l'OUGC depuis 2016, on est arrivé à ce volume du PTGE donc les choses avancent dans le bon sens.

**Le Président** propose de voter l'approbation du bilan du PTGE. Il précise que le document sera modifié lorsque les informations sur les bilans des montants financiers seront arrivés. Il semble toutefois difficile de quantifier ou chiffrer un m<sup>3</sup> d'eau du projet de territoire.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il y a tout de même un moyen, c'est de faire respecter les volumes prélevables inscrits dans une règle du SAGE Boutonne. A ce moment-là, on sera sûr de faire des économies.

**Mr MOIZANT** répond que c'est ce qui a été dit par Mr POMMIER. Aujourd'hui sur la Boutonne, on respecte cette notion de volume prélevable qui intègre le volume qui doit être atteint.

**Mr DEMARCQ** demande si le volume de 3,8 Mm<sup>3</sup> est prélevé le long de la Boutonne.

**Mr MOIZANT** répond qu'il faut ajouter le volume des réserves de 6,8Mm<sup>3</sup>.

**Mr DEMARCQ** répond que cela fait 10Mm<sup>3</sup> et que nous sommes donc en surexploitation.

**Mr MOIZANT** ne souhaite pas voter le bilan si dans l'axe 4, on affiche 50% des objectifs atteints pour le stockage.

**Mr EMARD** répond que cet aspect a été acté par tous et que le document sera modifié.

Il met le bilan au vote de la CLE

Il y a 2 oppositions et aucune abstention.

Le document est approuvé.



## 4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PROGRAMME D'ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE BOUTONNE 2022-2026

**Mme DESWARTVAEGHER**, commence la présentation du programme 2022-2026 qui est une actualisation pour ajuster au mieux les actions.

**Mme DESWARTVAEGHER** présente la modification de la gouvernance au sein du projet de territoire.

**Mr CACLIN** demande où est la DDTM dans la commission PTGE.

**Mr JOLY** explique que c'est une question de lecture car il est écrit au début de la composition de la commission, 'comité technique', soit tous les membres du Comité technique.

**Mr PABOEUF** ajoute que cela correspond à un besoin d'assurer un suivi régulier entre les animateurs Nathalie DESWARTVAEGHER et lui-même et les services de l'état de manière plus fluide que les CoTech. Cela permet donc d'officialiser des réunions de suivis qui avaient déjà lieu.

**Mme DESWARTVAEGHER** indique que le nombre de réunion dépend des thématiques car durant les derniers mois, il y a eu plusieurs réunions du CoTech restreint pour pouvoir ajuster le programme d'action.

**Mme DESWARTVAEGHER**, présente les actions de l'axe 2.

**Mme BROUSSEY** demande à ce que soit ajouté le périmètre du bassin de la Boutonne sur la carte des adhérents à l'action Agr'Eau.

**Mme DESWARTVAEGHER** et **Mr PABOEUF** décrivent les 3 nouvelles actions de l'axe 2.

**Mme BROUSSEY** souhaite qu'il y ait une discussion autour du cahier des charges des actions avant le lancement des démarches.

**Mr PABOEUF** répond que ce sera présenté en commission PTGE le 28 mars pour l'action « Etude prospective sur la situation de l'élevage ».

**Mr BLANCHET** demande s'il y aura une réflexion sur les circuits-courts et s'il y a la notion d'abreuvement en cours d'eau en rapport avec les enjeux qualités.

**Mr PABOEUF** répond que cela peut être intégré et qu'il faut faire remonter ce genre de questions.

**Mme DESWARTVAEGHER** ajoute que l'objectif est de faire le lien entre la partie agricole donc de la situation de l'élevage et de mettre en parallèle avec les enjeux environnementaux présents sur le bassin mais aussi de comparer avec les programmes d'actions du SYMBO soit le PPG (maintien de prairie, érosion de berge, qualité de l'eau, abreuvement de bétail). Le premier temps sera focalisé sur la situation de l'élevage et ensuite de connecter avec les enjeux.

**Mr BOUFFARD** demande s'il a été intégré l'aspect économique, c'est-à-dire les débouchés en matière d'élevage.

**Mr PABOEUF** répond que le premier enjeu est de faire un état des lieux des systèmes techniques en place et des débouchés économiques.

**Mr BOUFFARD** demande s'il sera fait état des débouchés de tous types d'élevages et de la réalité économique mondiale.

**Mr PABOEUF** répond que la question a été soulevée. Mais cela amène à une question plus large sur la capacité du PTGE à répondre à cela. Certains territoires voisins mettent en place des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) et peut-être que ces plans seraient plus à même de répondre à ces questions. Il faudra y réfléchir pour l'inclure dans le cahier de charges. C'est évidemment le nerf de la guerre et ensuite que sera-t-il possible de faire au sein du PTGE pour répondre à la question des prix.

**Mme DESWARTVAEGHER** ajoute que l'idée de la fiche action est de s'approprier ces questionnements sur l'élevage. Une fois que l'état des lieux sera fait, cela permettra de travailler des actions qui pourraient être envisagées sur le bassin de la Boutonne. Certaines actions pourront être intégrées dans le cadre du PTGE et d'autres peuvent être portées par d'autres



démarches. La thématique est très large donc il y aura certainement des choses qui sortiront du PTGE qui pourront être reprises par d'autres maîtres d'ouvrages.

**Mr PABOEUF** indique que les réflexions seront concertées et débattues au sein des différentes commissions pour aboutir à un cahier des charges avant le lancement mais aussi après le lancement pour réfléchir à l'orientation vers laquelle cela mène.

**Mr DEMARCQ** demande s'ils ont déjà une image de la situation de l'élevage sur le bassin de la Boutonne.

**Mr PABOEUF** répond qu'ils n'en n'ont pas à l'échelle Boutonne et pas de manière documentée avec les enjeux sur l'eau, la biodiversité etc.. Il y a une partie du travail qui a déjà été fait dans un autre cadre, plutôt sur la partie économique, en lien avec l'irrigation, mais pas tel ce qui est prévu dans la fiche action.

Il ajoute que pour répondre à une des questions, l'état des lieux pourrait intégrer les systèmes de commercialisation locaux sur les exploitations.

**Mr CACLIN** répond que ce n'est qu'une partie du sujet. Un PAT voit les choses sur le plan local, à l'échelle de l'EPCI. Mais on peut espérer que l'élevage va dépasser ce cadre pour fournir en dehors du territoire. Sinon on mettrait des vaches sur la place de la Concorde. Il y a d'autres débouchés en dehors du territoire concerné pour l'élevage.

**Mr PABOEUF** répond que l'outil PAT peut répondre à ce genre de question plutôt que le PTGE.

**Mr EMARD** ajoute qu'au départ on était parti du constat que pour préserver les prairies naturelles qui sont tant souhaitables pour la gestion de l'eau, la qualité, la biodiversité, il fallait qu'il y ait encore des éleveurs et ils ont besoin de vivre de leur métier donc s'ils ne peuvent pas en vivre, les prairies naturelles seront transformées en peupleraie ou autres surfaces. Les circuits courts peuvent permettre de sécuriser une grosse partie du revenu mais tout dépend de la taille de l'élevage et de la masse critique de l'exploitation.

**Mr DEMARCQ** ajoute que le circuit court peut permettre aux éleveurs de vivre.

**Mr EMARD** répond que tout le monde ne peut pas le faire et n'a pas forcément envie.

**Mr PABOEUF** répond que ces enjeux en cours de discussion devront être de nouveau discutés une fois que le diagnostic sera fait, cela permettra d'avoir une base de discussion partagée. A partir de ce moment-là, nous pourrions discuter de quel accompagnement, quel développement d'action.

**Mr EMARD** souhaite donner un exemple. La cantine qui est à côté de la salle, lorsqu'elle était de gestion communale, elle n'était pas soumise au code des marchés publics pour acheter à manger. Quand il y avait besoin de 3 feuilles de chènes pour agrémenter un plat, ce n'était pas un problème, il suffisait d'aller à l'épicerie locale ou chez le maraîcher local. Aujourd'hui, pour en avoir trois, il faut acheter un colis de 12 chez le grossiste qui a le marché, et les 9 autres on les met à la poubelle. Les trois salades dont nous avons besoin étaient plus chères mais aujourd'hui le colis coûte plus cher que les trois salades.

**Mr MOIZANT** répond qu'heureusement que nous avons une poubelle de bio-déchet.

**Mr EMARD** ajoute qu'il n'est pas sûr, contrairement à ce que pensent nos énarques parisiens, qu'en regroupant on fait des économies d'échelles. Aujourd'hui, l'échelle est de plus en plus grande et coûte de plus en plus chère. Ce genre d'exemple est régulier. Autant dans une masse importante, on va faire certainement des économies et encore, autant en s'éloignant du local on perd du marché local.

**Mme DESWARTVAEGHER** ajoute qu'une fois l'état des lieux fait, nous rediscuterons pour savoir vers où nous allons et quels axes peuvent être travaillés.

**Mr PABOEUF** poursuit avec la présentation de la fiche action suivante « Diagnostic socio-économique ».

**Mme DESWARTVAEGHER**, poursuit avec la présentation des actions de l'axe 3.

**Mr PABOEUF** présente la nouvelle fiche action « Développement de références pour les cultures à forte valeur ajoutée ».

**Mme DESWARTVAEGHER**, poursuit avec la présentation des actions de l'axe 4 et 5.



**Mr PABOEUF** ajoute que pour les animations autour des haies, il est difficile de mobiliser uniquement sur ce sujet. En revanche, au sein d'autres formations, quelques ateliers sur la haie, le bocage, l'hydraulique douce, les couverts végétaux peuvent être intégrés.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que certaines associations spécialisées sur la haie n'ont pas forcément le temps de faire de l'animation car ils se focalisent sur les plantations, donc l'objectif est de les aider à développer cette sensibilisation pour amener à la plantation opérationnelle.  
Elle poursuit la présentation.

**Mr AUDE** demande si la fiche action sur l'agriculture biologique concerne l'ensemble du bassin de la Boutonne.

**Mr PABOEUF** répond que cela fait suite aux discussions lors des derniers comités technique. L'étude se fera sur l'ensemble du bassin.

**Mr POMMIER** ajoute qu'à propos du stockage de l'eau, il y a d'autres moyens de stocker de l'eau que les réserves de substitution, c'est d'utiliser les ouvrages hydrauliques qui sont sur nos rivières, que ce soit sur nos moulins ou sur la rivière la Brédoire, présent depuis 1800-1900 et qui sont laissés en total désuétude et que l'on veut enlever au nom de la continuité écologique. Il pense que c'est une catastrophe. Etant maire de Nuaillé sur Boutonne, la recharge granulométrique prévue dans la Brédoire, sur sa commune, il tient à dire qu'en tant que maire, elle n'aura lieu que si en parallèle, les ouvrages présents sur la rivière sont restaurés.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il y a une étude en cours et qu'il faudra en reparler à ce moment-là.

**Mr POMMIER** répond qu'il l'a et qu'il n'y a aucune restauration d'ouvrages hydrauliques de prévu. En revanche, il y a des projets de créer des passes à poissons à côté de ces ouvrages hydrauliques donc en gros les annuler.

**Mr PERRON** ajoute que le contexte a évolué et il n'est plus tout à fait d'actualité de parler de destruction des ouvrages, au moins pour les moulins. C'est même illégal.

**Mr EMARD** ajoute qu'il y a un membre de CLE qui n'est pas présent aujourd'hui, qui est délégué au SYMBO, qui lui a demandé de transmettre une demande. Il propose que l'on réintroduise du castor sur le bassin de la Boutonne qui créerait un certain nombre d'embâcles et qui ralentirait les écoulements. C'est une proposition.

**Mr POMMIER** répond que s'il y avait des ouvrages hydrauliques en état sur la Brédoire, vu le niveau qu'il y a en ce moment, il les mettrait en place. Il sait que dans une dizaine de jour, il faudra les enlever mais c'est très compliqué quand vous installez des planches et qu'il y a 80 mm d'eau qui arrivent. Donc si on les met au mois de mai-juin, on est sûr d'avoir de l'eau.

**Mr DEMARCQ** demande à Mr POMMIER s'il prend les poissons pour des kangourous.

**Mr POMMIER** répond que les poissons ne sont pas des kangourous. Les ouvrages sont ouverts en hiver donc le poisson peut remonter et on les remet en place en été. La Brédoire est la rivière qui conserve de l'eau toute l'année et est la meilleure en fréquentation de poisson.

**Mr BORDES** répond que la problématique de la continuité écologique a un fort impact pour les cours d'eau et ne doit pas être totalement éludée. La continuité écologique et sédimentaire n'est pas juste une lubie. Cela impacte énormément les populations piscicoles sur les têtes de bassin notamment. Il ne faut pas éluder le sujet car pour la partie Boutonne il y a une thématique continuité écologique importante.

**Mr POMMIER** répond qu'effectivement c'est le cas mais les ouvrages ça se gère, il faut les ouvrir et les fermer. Il en gère 5 et c'est compliqué quand ils ne sont pas équipés correctement. En revanche, on n'empêche pas la continuité écologique parce qu'il y a des ouvrages sur les rivières.

**Mr DEMARCQ** ajoute qu'il y a un moyen d'éviter de les gérer, c'est de ne plus les avoir.

**Mme BROUSSEY** souhaite faire des remarques concernant le plan de financement et au cout total. Elle indique qu'au niveau de l'Agence de l'Eau, le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2022 et 2024 a été révisé. Dans ce programme révisé, il y a un certain nombre de subvention possible pour le programme. Il y a été mis une priorité particulière sur les territoires prioritaires vis-à-vis de la gestion quantitative, dont la Boutonne fait partie. Il y a des subventions qui peuvent être bonifiées jusqu'à 70% d'aide. Pour les actions sur les milieux aquatiques, il y a des bonifications qui sont prévues dans le



cadre des PTGE et il y a deux actions qui peuvent faire l'objet de bonifications à 80% d'aide. Les bonifications ne sont pas que pour les actions agricoles mais aussi pour les milieux aquatiques. En revanche, les actions devront être mises en place avant 2024, ce qui pourrait être faisable pour le marais de Chizé et la restauration de méandres sur la Belle.

**Mr JOLY** demande si c'est uniquement pour les actions inscrites dans le PTGE.

**Mme BROUSSEY** répond qu'effectivement, les inscrire dans le PTGE et au sein d'un territoire prioritaire, cela renforce le côté ambitieux de ces actions. Les bonifications sont prévues pour les actions ambitieuses.

**Le Président** propose de voter l'approbation du document.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Le document est approuvé.

## 5EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PAT RE'SOURCES DE LA CHANCELEE 2022-2026

**Mme CAMARERO**, présente le contexte du captage de la Chancelée et le PAT 2022-2026.

**Mr AUDE** demande à partir de quelle année le taux de nitrate passe sous les 50 mg/l.

**Mme CAMARERO** répond autour de 2014-2015. Il y a eu un pic en 2019 à 50,82 mg/l. Depuis quelques années, les taux sont compris entre 37 et 50 mg/l.

Elle poursuit la présentation.

**Mr DEMARCQ** demande si l'âge de l'eau est bien 25 ans.

**Mme CAMARERO** répond que c'est une moyenne. Le contexte est complexe donc 25 ans correspond à une moyenne sur l'ensemble du périmètre. Plus on se rapproche du captage, plus les eaux transitent vite.

**Mr POMMIER** (Valentin) demande quelle est la proportion entre nappe infra et nappe supra.

**Mme CAMARERO** répond qu'il y a entre 75 à 95% qui vient de la nappe supra, le reste correspond à la nappe infra.

**Mr DEMARCQ** ajoute que si les eaux qui viennent de la nappe supra arrivent directement alors elles n'ont pas 25 ans. C'est la nappe d'accompagnement de la rivière.

**Mr CACLIN** répond que nous sommes dans une vallée creusée donc la nappe supra peut être plus haute que le niveau de la rivière.

**Mme CAMARERO** répond que c'est complexe de par le mélange des eaux au niveau du captage. Elle poursuit la présentation.

**Mr DEMARCQ** demande si les eaux sont distribuées malgré les dépassements de seuils.

**Mme CAMARERO** répond qu'elle est distribuée en mélange avec l'eau de la Touche Poupard.

**Mr DEMARCQ** demande si ça atténue la valeur de 0,1.

**Mme CAMARERO** répond que ça la dilue mais il y a également des soucis sur l'eau de la Touche Poupard, notamment pour le Métolachlore que l'on retrouve sur le captage et sur le ruisseau ainsi qu'à la Touche Poupard. Cela pose un souci pour la dilution.

**Mr DEMARCQ** répond que l'on atteint alors régulièrement le seuil de 0,1.

**Mme CAMARERO** répond que cela arrive effectivement. Elle poursuit la présentation.

**Mr POMMIER** demande à ce que le terme lixiviation soit expliqué.



**Mme CAMARERO** répond que c'est comme la percolation de l'eau à travers le sol. On appelle ça aussi le lessivage. Elle poursuit la présentation.

**Mr CHARTIER** précise que l'arrêté de périmètre a été signé par le préfet le 24 février.

**Mme CAMARERO** précise qu'il y a eu une concertation entre les services de l'état, le SERTAD et les agriculteurs pour la délimitation de ce périmètre. Elle poursuit la présentation avec les objectifs du programme.

**Mr DEMARCQ** dit que les objectifs forment le minimum. Des captages sont fermés lorsque les valeurs seuils sont légèrement dépassés et/ou pour lesquels on signe des dérogations pour distribuer l'eau potable.

**Mr BOUFFARD** répond que la valeur de 0,1 c'est la norme à ne pas dépasser.

**Mr DEMARCQ** répond que la priorité est l'eau potable.

**Mr BOUFFARD** répond que l'on ne dit pas le contraire mais c'est la norme réglementaire. En revanche, est-ce suffisant ou pas, il est difficile d'y répondre.

**Mr DEMARCQ** dit que pour un périmètre de protection de captage, la norme devrait être de zéro. Il ne devrait y avoir aucune culture avec des produits chimiques, au moins sur le périmètre rapproché.

**Mr BOUFFARD** répond que c'est un point de vue totalement idéologique.

**Mme BROUSSEY** ajoute que le programme est à l'échelle du périmètre éloigné et non rapproché.

**Mr CACLIN** ajoute que les valeurs présentées sont les valeurs issues des relevés dans l'eau captée.

**Mr DEMARCQ** répond que les valeurs sont trop hautes selon lui.

**Mr BOUFFARD** répond que c'est la norme imposée. Pour donner un exemple, en France, la norme est de 0,1 pour le métolachlore. Au Pays-Bas, la norme est à 1 soit 10 fois plus. En Allemagne, c'est 3, soit 30 fois plus. Ce sont des normes réglementaires.

**Mr DEMARCQ** ajoute que ce sont des produits cancérigènes.

**Mr BOUFFARD** répond que personne ne dit le contraire mais ce sont des normes réglementaires. Pour les impacts sanitaires, ce n'est pas lui qui le détermine.

**Mr DEMARCQ** répond que cela pourrait être validé par toutes les personnes présentes. Nous pourrions être plus exigeants pour les concentrations.

**Mr BOUFFARD** répond que non. Ou alors, si vous voulez être plus exigeants, vous achetez de l'eau en bouteille et vous aurez ce que vous voulez.

**Mr AUDE** ajoute que l'on peut comprendre la remarque de Mr DEMARCQ mais il faut bien prendre en compte l'état initial. Pour le programme 2022-2026, on part de 51 à 62mg/l pour les nitrates et on est toujours en-dessous car la moyenne est de 35mg/l environ et à 41mg/l ces dernières années. Il y a tout de même une tendance à la baisse. Au de la taille du périmètre, qui est petit, la communauté agricole pourra se mobiliser notamment sur les phytosanitaires pour réfléchir à comment faire pour les éliminer.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il ne parlait pas des nitrates.

**Mr BOUFFARD** ajoute que c'est l'avantage de la Chancelée, il y a une dizaine d'exploitation qui représente 90% de la SAU.

**Mr DEMARCQ** ajoute qu'il serait justement assez facile de les aider à changer de pratiques pour protéger l'eau potable.

**Mr BOUFFARD** répond que le processus est déjà enclenché.



**Mme CAMARERO** ajoute qu'il y a eu une réunion, tout début janvier, avec certains agriculteurs, au cours de laquelle il a été discuté l'objectif de ne plus utiliser de métolachlore. Les agriculteurs disaient que ce serait envisageable notamment car c'est un produit qu'ils n'utilisent pas en 1<sup>ère</sup> position.

**Mme BROUSSEY** ajoute qu'il est important de voir la mobilisation des agriculteurs et acteurs et les actions qui sont inscrites dans le contrat. L'objectif est ce qu'il est et ça ne veut pas dire que l'on s'interdit d'aller en-dessous.

**Mr DEMARCQ** demande pourquoi avoir un objectif aussi haut alors.

**Mme BROUSSEY** répond que les objectifs sont affichés comme ceci et que cela permet d'avoir de la discussion avec les acteurs locaux. On ne peut pas sortir le programme de son contexte de concertation locale, c'est un consensus avec les acteurs du territoire.

**Mme CAMARERO** poursuit avec la présentation des axes de travail.

**Mr DEMARCQ** demande où sont les deux points de contrôles, si c'est sur le captage et sur le cours d'eau. Et donc si c'est une eau de 25 ans pour laquelle il faudra attendre pour voir les effets des actions pour la Chancelée et autrement l'Argentière où il y a des polluants en amont qui ne sont pas vraiment représentatifs de la situation.

**Mme CAMARERO** répond qu'en effet c'est une vision approchante.

**Mr DEMARCQ** répond que l'on fait de l'à peu près avec l'eau potable.

**Mr CACLIN** répond que l'on fait de l'à peu près avec un milieu vivant et avec ce dont on dispose. Il faut être réaliste. Les mesures faites ne sont pas des mesures de l'à peu près.

**Mr DEMARCQ** répond que 25 ans c'est loin, on retrouve toujours de l'Atrazine et on ne sait pas si ça va avoir d'autres problèmes à l'avenir.

**Mme BROUSSEY** répond que c'est l'objet de la présentation notamment pour l'arrêt de certaines molécules. Il est difficile de faire autrement.

**Mr DEMARCQ** demande si dans le programme précédent, il n'a pas déjà été demandé de ne plus se servir de ces molécules.

**Mme CAMARERO** répond que les objectifs n'étaient pas aussi clairs. Il y avait déjà eu un travail sur la réduction des produits phytosanitaires.

**Mr DEMARCQ** répond que ça n'a pas du tout porté ces fruits.

**Mr DEMARCQ** répond que la réalité est plus complexe. Auparavant, on ne suivait que les molécules mères. Aujourd'hui, on suit les métabolites de dégradations donc on multiplie forcément le risque total. Tout au moins, les risques de les trouver.

**Mme CAMARERO** ajoute qu'il est difficile de dire si on a une amélioration ou non car si on en cherche plus, on en trouve plus.

**Mr AUDE** ajoute que les molécules sont recherchées sur le périmètre du captage. Mais il y a également le réseau ferré de France dont on ne connaît pas bien leur utilisation de produits.

**Mr EMARD** ajoute qu'en plus, il y avait une ligne qui passait dans le périmètre.

**Mme CAMARERO** poursuit la présentation avec la gouvernance, les aspects financiers et le calendrier.

**Mr AUDE** demande s'il y a des exploitations en AB et quelle proportion/surface.

**Mme CAMARERO** répond qu'il y a un exploitant en AB et le lycée agricole. Cela représente peu de surface, environ 5% de la SAU. Il y a également de l'élevage en diminution. Un des objectifs comprenait le maintien des élevages existants mais il y en a déjà un qui arrête.



**Mr DEMARCQ** dit que dans le document il y a écrit 'filrière fragilisée, en besoin de soutien'. Il demande si dans les 780 000€ du programme, il y a une action de soutien aux éleveurs pour continuer d'avoir des prairies.

**Mme CAMARERO** répond que c'est prévu effectivement.

**Mr PABOEUF** demande quels sont les problématiques concernant l'élevage. Pour la personne qui quitte l'élevage et part à la retraite, est-ce un problème de reprise de l'exploitation et comment sont traitées les problématiques.

**Mme CAMARERO** répond que ce n'est pas évident. Il y a des orientations avec les MAEC, qui forment un renfort sur le secteur. Sur les zones de transferts rapides, il y a pas mal de prairies. Ils souhaitent apporter une aide financière avec ces MAE.

**Mr BOUFFARD** demande au point de vue du foncier, quel est le ressenti de la structure concernant l'acquisition foncière ou des échanges fonciers.

**Mme CAMARERO** répond que la question a été posée mais aujourd'hui il n'y a pas de besoin de restructuration du foncier comme cela pourrait être le cas pour les éleveurs qui pourraient vouloir regrouper leurs terres autour du siège d'exploitations. En revanche, le lycée agricole souhaitait faire des échanges et un agriculteur en AB souhaitait acquérir plus de terres.

**Mr AUDE** ajoute qu'il y a deux exploitations qui n'ont pas eu de repreneur. Il ajoute qu'au sein de la future PAC, la mise en place des éco régimes entrainera un petit peu plus de jachères. Il pourrait y avoir un effet à partir de 2023 dans les assolements des exploitations ce qui ne va pas favoriser les MAEC car dans les MAEC on reste en prairie. Il y aura peut-être plus ou moins de prairies ou de jachères.

**Mr BOUFFARD** ajoute que la difficulté sera de transférer ces surfaces vers les endroits les plus sensibles.

**Mr AUDE** répond que comme il y a peu d'exploitants, il serait intéressant d'y réfléchir le plus tôt possible. A savoir, comment les positionner et est-ce intéressant pour eux. La plupart des agriculteurs sont en cours de réflexions à ce sujet et avec la découverte de la nouvelle PAC. Il y a un peu de changements mais il n'y a pas beaucoup de levier. L'éco régime pourrait en intéresser un grand nombre. L'éco régime correspond à faire un peu plus d'assolements et de diversification afin d'encadrer un peu plus les monocultures et cela représente une prime non négligeable. Il y aura un intérêt à avoir des cultures à apport protéiques même si sur certains territoires il y a des problèmes avec l'ambrosie qui ne permet pas de faire ce genre de culture.

**Mme BROUSSEY** précise que le programme a été présenté devant la commission des interventions de l'Agence de l'eau, en octobre dernier. Il a reçu un avis favorable et il a été souligné la grande qualité du travail qui a été fait et l'évolution entre les deux programmes qui a montré des choses intéressantes ainsi que la bonne implication des acteurs du territoire.

**Mme CAMARERO** ajoute qu'un céréalier du territoire a mis en place un atelier ovin, avec pâturage des couverts. Cela pourrait donner des envies à d'autres.

**Mr AUDE** répond que c'est un des élevages qui a le vent en poupe depuis quelques années. On voit ce genre d'élevage sur des territoires où il n'y en avait plus, notamment dans le mellois.

**Mr POMMIER** répond que c'est aussi surtout depuis le retrait de l'Angleterre de l'Union Européenne car c'était la plateforme d'arrivée depuis la Nouvelle-Zélande. C'est une réponse économique.

**Mr PABOEUF** ajoute que c'est un sujet qui a le vent en poupe dans les milieux agricoles de conservation des sols. Lorsque les couverts sont bien installés et maîtrisés, la réflexion qui suit c'est soit comment faire en AB, soit comment mieux valoriser les couverts d'un point de vue agronomique. Cela nécessite de réfléchir autrement à la structure des exploitations.

**Mr JOLY** précise que le bureau de la CLE avait émis un pré-avis pour répondre aux différents calendriers des partenaires et leurs besoins de validation. Aujourd'hui, la CLE doit émettre un avis officiel.

**Mr DEMARCQ** demande s'il y aura un bilan annuel au programme.

**Mme CAMARERO** répond qu'il sera publié au mois de mars de l'année suivante.





**Le Président** propose de voter l'approbation du document.  
Il y a 2 oppositions et aucune abstention.  
Le document est approuvé.

## 6EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA CDC MELLOIS EN POITOU

**Mme CHEMINADE et Mr GRIFFAULT** présentent le contexte de l'inventaire des zones humides.

**Mme BAZUS** demande sur quelle surface va se faire l'inventaire.

**Mme CHEMINADE et MR GRIFFAULT** répondent que cela représente 1300 km<sup>2</sup> soit les 62 communes moins les quelques communes qui ont des PLU très récents et donc l'inventaire y est compatible soit 2 communes, et quelques communes qui ont des éléments analysables et récupérables mais le cahier des charges doit être compatible avec des données livrables et dans le bon format. Il ne faut pas qu'il y ait plus de travail à récupérer/corriger les données qu'à les refaire. Certaines communes ont déjà leur inventaire de zones humides mais pas forcément les haies. Il y a également des communes qui ont fait leur inventaire mais qui ont ensuite fusionné. Il y a donc un travail à effectuer. Au départ, il y avait 85 communes, au final il y en a 62 après les fusions.

La présentation se fait aujourd'hui car il y a eu un long temps pour trouver les bureaux d'études, négocier et pouvoir couvrir le territoire intégralement dans les bons délais. Aujourd'hui tout est calé.

Ils poursuivent la présentation.

**Mr DEMARCQ** demande s'il y a une harmonisation entre les communes ayant déjà réalisées leur inventaire et le cahier des charges.

**Mme CHEMINADE et MR GRIFFAULT** répondent que les inventaires effectués ont été donnés aux bureaux d'études pour qu'ils le retirent de leur marché. Ils ajoutent que pour les plus récents, il y a une harmonisation. Il y aura probablement des ajustements à la marge au niveau cartographique pour que les dessins puissent être jointifs. Cela fera partie du cisellement final mais ne remet pas en question la méthodologie.

Ils poursuivent avec la présentation de la méthodologie, des partenaires, des coûts.

**Mr DEMARCQ** demande s'il y a un inventaire des zones humides du passé.

**Mme CHEMINADE** répond que plutôt non mais il y a tout de même les pâtis présents sur les cartes d'état majors. C'était des terrains inondés. La donnée n'est pas très précise. Il y a également les ponctuels qui sont fournis par les syndicats GEMAPI.

**Mr DEMARCQ** répond qu'actuellement, il y a 75% de zones humides perdues.

**Mme CHEMINADE** répond que l'idée est d'avoir des données actualisées par rapport à leur fonctionnalité et au risque. Dans un sens c'est pour éviter de détruire des zones humides et dans l'autre sens c'est aussi pour préserver des futures habitations ou zones économiques des inondations et de dégradations liées à des remontées de nappe par exemple. On sait que depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, entre le changement climatique, l'urbanisation et les remembrements, il y a eu énormément de changements donc il faut une donnée actualisée.

Elle poursuit la présentation avec les zones à prospecter.

**Mr DEMARCQ** demande si, au sein des sources de données, les zones humides déjà inventoriées ponctuellement sont des zones humides potentielles.

**Mr JOLY** répond que ces inventaires sont des inventaires de milieux liés aux différents projets du territoire, notamment pour la LGV. Il peut y avoir des inventaires de milieux humides sans savoir comment il fonctionne et s'ils sont toujours d'actualités.

**Mme CHEMINADE** ajoute que ces inventaires de milieux sont effectués aux échelles du périmètre des projets. Pour la LGV, le périmètre est très canalisé et il est très transversal par rapport au cheminement de l'eau et ne va pas dans le sens de la connaissance du cycle de l'eau. Donc des données existent mais ne sont pas forcément utilisable ce qui peut être frustrant pour certaines communes ou certains partenaires. Pour la connaissance générale et pour l'urbanisme de la commune, ce n'est pas forcément connecté avec le besoin.



**Mr AUDE** ajoute que pour la compensation liée à la LGV, en Deux-Sèvres c'est 1 pour 2 mais dans ce cas précis ça été 1 pour 3. Lors de la réalisation du projet, entre ce qui a été supprimé et ce qui a été recréé, c'était 1 pour 3.

**Mme CHEMINADE** ajoute qu'il est intéressant au sein de l'inventaire de haies, de recenser les haies nouvellement plantées qui ne sont pas comprises dans la photo-interprétation. Donc les haies compensées doivent être bien intégrées et protégées au titre de l'urbanisme pour qu'elles ne soient pas détruites dans 5 ou 10 ans parce qu'on les aurait oubliées. Elle poursuit la présentation avec la priorisation des inventaires.

**Mr AUDE** demande si le cahier des charges harmonisé entre les différents SAGE concerne uniquement les zones humides ou bien si cela comprend également les haies.

**Mme CHEMINADE** répond que pour les haies, le Clain ne propose de méthodologie d'inventaires. L'IIBSN en a proposé une pour le Pays du Haut Val de Sèvre car ils avaient réalisé l'inventaire des zones humides mais les zones humides sans les haies, ça n'a pas vraiment de sens. Le SYMBO avait travaillé son propre cahier des charges. La Charente vient de terminer le sien il y a quelques mois. Il a donc fallu trouver un compromis entre tous ces cahiers des charges, notamment celui du SYMBO et de l'IIBSN puis celui de l'EPTB Charente. Entre temps, l'ONCFS devenu l'OFB, a déterminé des 'nouveaux' critères de classification de haies, il a donc fallu s'adapter à la nomenclature la plus récente mais elle se superpose bien avec l'ancienne.

**Mr AUDE** répond que par expérience du PLU de sa commune, il y a une différence entre l'inventaire communal et la programmation intercommunale. Il y a donc des linéaires de secteurs à préserver, qui ne sont pas des haies actuellement, mais où il sera favorisé à l'avenir l'implantation d'une haie ou d'une continuité de haies qui a été interrompue. Il faut faire attention car l'inventaire est une chose et le PLU en est une autre.

Pour revenir aux zones humides, les SAGE ont tous des réglementations plus ou moins fortes sur la constructibilité en zone humide. Globalement, lorsqu'il y a une zone humide, on ne peut plus construire dessus mais lorsqu'il y a une détermination de zone humide, est-ce la parcelle cadastrée classée ou bien la limite de la parcelle cadastrée. C'est un sujet très important, notamment dans les villages ou dans les bourgs et au bord des exploitations agricoles car la constructibilité peut varier. Sur une parcelle de 5 ha, il peut y avoir qu'1 seul ha en zone humide.

**Mme CHEMINADE** répond que l'inventaire se fait à l'échelle du 1/5000<sup>ème</sup>. Ce qui veut dire que si vous avez une parcelle qui fait 1 ha, il ne peut y avoir que quelques dizaines ou centaines de mètres carrés qui sont classés en zone humide, à 5m près. Il y aura également une densité de sondages plus fortes pour bien délimiter la limite de la zone humide. Ce sera particulièrement vrai aux bordures des sièges d'exploitations agricoles et aux bordures de l'urbanisation. C'est une demande qui a été faite au bureau d'étude en charge du PLU. Dans l'exemple de la commune de Lusseray, la limite de l'urbanisation se fait 30 m après le pied du mur de l'urbanisation. Certaines parcelles avec des fonds de jardins seront sondées. S'il y a une zone humide qui est trouvée, les sondages sont renforcés pour être sûr que la limite soit la plus proche de la réalité. Les inventaires s'appuieront sur le cadastre mais au 1/5000<sup>ème</sup> donc il pourra y avoir des zones humides sur une toute petite partie d'une parcelle. C'est là que le groupe d'acteurs locaux et la mise à disposition des données est intéressants car si un habitant à un projet et se rend compte que l'inventaire surévalue la zone humide, il pourra y avoir une vérification sur le terrain. Il y a plus d'enjeux sur une parcelle destinée à la vente, d'où la demande de précision et de détail sur ces parcelles.

**Mr DEMARCQ** demande si un particulier peut remettre en cause une zone humide.

**Mme CHEMINADE** répond que le profil pédologique ne peut pas être remis en question. En revanche, la précision du sondage peut l'être.

**Mr AUDE** ajoute que pour le cadastre, les seuls référencements pour le zonage ce sont les limites de parcelles. Alors que pour les zones humides, on va créer un zonage à l'intérieur de parcelles cadastrées. C'est une grande différence. Il sera bien plus facile de classer toute une parcelle plutôt que de dire là vous aurez le droit et là vous n'aurez pas le droit. C'est un chantier compliqué et la Chambre d'Agriculture l'a déjà dit. Les discussions au sein du SAGE Charente, sur la constructibilité des zones humides où il faut, sous certaines conditions, prouver qu'économiquement vous ne pouvez pas aller ailleurs, c'est compliqué. Il faudra surveiller de très près ce qui sera écrit dans le PLU.

**Mr EMARD** répond qu'il n'y a pas de zonage de zones humides qui soit à la parcelle. Il doit y avoir un zonage au sein de la parcelle. C'est le groupe et la concertation sur le terrain qui fait des arbitrages.

**Mr AUDE** ajoute que dans le cas d'un bâtiment agricole en bord de route, si on veut le reconstruire, le PLU dit qu'il faut se mettre à 11m de la route. Mais il n'y a pas la place car il y a d'autres bâtiments à côté. Le permis est refusé car il faut



le reculer. C'est pour ça qu'il faut être très méfiant sur le zonage et la distance de constructibilité qu'il pourrait y avoir avec les zones humides.

**Mme CHEMINADE** répond qu'il n'en est pas question au sein du cahier des charges car c'est un autre bureau d'étude qui est chargé du PLUI et qui sera chargé de régler ce genre de questions. Les deux études (PLUI et inventaires) ont été bien déconnectées du point de vue de la méthodologie. Ce qui en sera fait, d'un point de vue réglementaire et juridique sera vu dans un second temps.

Elle indique que pour les lots 2 et 3, c'est le bureau d'étude Hydroconcept et pour les lots 1, 4 et 5, c'est le bureau d'étude DCI Environnement.

**Mr GIRAUD** ajoute que ce n'est pas rien économiquement car si dans une dent creuse dans un village, il y a un passage d'eau et qu'il y a une zone humide de chaque côté, la valeur de la parcelle est ridicule à ces endroits-là par rapport au reste de la parcelle qui est constructible.

**Mr EMARD** répond que c'est le zonage puis la rédaction du règlement dans chaque section du PLU qui sont importants. Souvent le diable se niche dans les détails.

**Mr GIRAUD** répond que c'est bien de tout vouloir réglementer jusqu'au plus précis mais il y a toujours des cas particuliers qui vont se heurter à cette précision. L'usage de la parcelle est donc remis en cause.

**Mr AUDE** répond qu'il pourrait y avoir des constructions sur des parcelles cultivées du coup.

**Mr BOUTET** dit qu'il faudra trouver des compromis.

**Mr GIRAUD** demande comment est pris en compte la transition énergétique. Peut-on installer des champs d'éoliennes ou des antennes téléphoniques sur des zones humides.

**Mme CHEMINADE** répond qu'elle ne sait pas répondre et qu'il faut contacter la personne en charge de ces questions.

**Mr BLANCHET** indique que cette méthode est appliquée dans les communes d'une grande partie de la France et elle fonctionne très bien. C'est la première étape qui est obligatoire pour la mise en place de zonage. Toute la problématique de l'urbanisme, c'est la deuxième marche. La méthode est calée au 1/5000<sup>ème</sup> et en cas de superposition de zones humides entre parcelles ou en limites de parcelles, c'est l'orthophoto qui fait office de zonage. A charge du bureau d'étude de livrer une donnée exploitable au 1/5000<sup>ème</sup>. Les élus devront ensuite se casser la tête pour définir les usages. Il y a le travail de terrain avec les sondages et ensuite la cartographie pour la précision imagée.

**Mr EMARD** ajoute qu'entre la carte de pré-localisation des zones humides et la dernière réunion en mairie, il y a des doutes qui sont levés très vite.

**Mme MOISON** demande s'il y a un accompagnement sur le terrain.

**Mme CHEMINADE** répond que les prestataires seront autonomes la plupart du temps. Il y aura un élu référent qui sera choisi dans chaque commune. Il y aura le groupe d'acteurs locaux qui sera présent avant de partir sur le terrain et qui sera le relais de toutes personnes. La phase de terrain dure en moyenne 1 à 2 semaines. Pendant la phase de terrain, l'élu référent et le GAL seront tenus au courant et suivront l'avancée. Les syndicats GEMAPI, experts du terrain, seront également tenus informés. Les inventaires s'appuieront le plus possible sur la connaissance locale. Mais le bureau d'étude est autonome lorsqu'il fera son relevé. En revanche, il n'est pas exclu lors de la phase de levée de doute, qu'aux endroits où il y a des difficultés, genre parcelle très clôturée, le bureau d'étude devra prendre rdv au préalable avec le propriétaire. Il y aura la partie terrain et ensuite il y aura un listing de toutes les situations questionnantes.

**Mr GIRAUD** demande quel est le problème au fait qu'il y ait quelqu'un qui aille avec le bureau d'étude sur le terrain.

**Mme CHEMINADE** répond que l'on n'a pas le temps d'accorder autant de temps au bureau d'étude.

**Mme MOISON** répond que cela pourrait être intéressant pour les zones à enjeux, ou inaccessibles.

**Mme CHEMINADE** répond que c'est le cas. Les propriétaires seront informés et pourront participer et le GAL pourra participer s'il le souhaite ou en cas de besoin.



**Mr BLANCHET** ajoute que dans cette méthode, la notion de GAL est très intéressante et il est mis en place pour le projet. Il peut mobiliser le bureau d'étude voire même l'accompagner.

**Mme CHEMINADE** répond qu'il y a la carte de prospection qui sera affichée à la mairie avec les dates de passage du bureau d'étude. S'il y a des parcours difficiles ou endroits moins sûrs, il faudra prendre contact avec l'élu référent. Il peut y avoir également des réunions spécifiques aux agriculteurs.

**Mr BLANCHET** ajoute qu'il y a le terrain, puis la levée de doute, puis les rendez-vous particuliers etc... tout est fait pour qu'il y ait une concertation et que ça se passe bien.

**Mr EMARD** ajoute qu'ils avaient mis tous les agriculteurs de la commune dans le GAL, y compris ceux qui n'avaient pas forcément le siège d'exploitations au sein de la commune et il y avait également 80% des populteurs.

**Mme CHEMINADE** ajoute que le marché va être signé dans le courant du mois de mars. Il y a ensuite la réunion de calage avec la maîtrise d'ouvrage, les SAGE et le FMA. Le démarrage de l'étude se fera plutôt au mois d'avril. Puisque le cahier des charges est un peu nouveau, il y a deux communes test, pas encore définies, pour essayer le cahier des charges, faire un retour d'expériences et voir s'il y a besoin de faire des ajustements avant le déploiement du terrain. Il y a une pause entre juin et septembre car les conditions ne sont pas favorables.

**Mr AUDE** demande à être destinataire du nom des deux communes test pour communiquer auprès des agriculteurs, voir comment s'est déroulé le test et s'il y a des problématiques.

**Mr EMARD** précise qu'un des bureaux d'études qui a travaillé sur la commune de St Julien de L'Escap a une très grande expertise et un très bon savoir-faire.

**Mme CHEMINADE** ajoute que les deux bureaux d'études ont une expérience considérable en la matière et des compétences multiples. Le plus compliqué est de réaliser l'inventaire sur autant de communes d'un coup.

## QUESTIONS DIVERSES

**Romain OZOG** de l'EPTB Charente présente l'étude prospective Charente 2050.

Des ateliers liés à l'adaptation au changement climatique du bassin Charente et plus spécifiquement pour le bassin Boutonne sont organisés le 11 avril de 14h à 18h à la salle de Saint Julien de l'Escap.

**Mr AUDE** ajoute que le dernier rapport du GIEC n'est pas très optimiste.

**Mr PABOEUF** demande si cet atelier est spécifique à la Boutonne.

**Mr OZOG** précise qu'il y a eu des ateliers thématiques en 2021 et que ce sont maintenant des ateliers géographiques pour évoquer les problématiques locales.

**Mr JOLY** précise que la date de la prochaine CLE est le 6 mai au matin.

Les membres présents n'ont pas de remarques ou questions.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et attention et lève la séance à 18h.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne  
Frédéric EMARD

**SYMBOS**  
Syndicat Mixte pour les études,  
les travaux d'aménagement  
et de gestion du bassin de la Boutonne